



71^e session de l'Assemblée générale

6^e commission

Point 84 de l'ordre du jour

L'état de droit aux niveaux national et international

The rule of law at the national and international levels

New York, le 5 octobre 2016

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Secrétaire général pour son rapport sur le renforcement et la coordination de l'action des Nations Unies dans le domaine de l'état de droit.

De façon liminaire, il nous semble important de rappeler l'importance que les questions liées à l'état de droit soient intégrées dans tous les aspects du travail de l'ONU. Nous espérons que le nouveau Secrétaire général continuera de s'assurer que cette thématique occupe la place qui lui revient. Nous souhaitons également remercier la Rule of Law Unit pour son travail, notamment les briefings organisés tout au long de l'année.

Trois éléments du rapport nous paraissent essentiels.

Premièrement, comme le spécifie clairement l'Agenda 2030, il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. Cet énoncé trouve son expression la plus significative dans l'objectif 16 de développement durable sur les sociétés pacifiques, la justice et les institutions responsables. La question importante de l'accès à la justice mais aussi l'état de droit au sens large sont des éléments indispensables à la paix et au développement.

Les Nations Unies ont une vaste expertise et une grande résonance sur le terrain pour ce qui est de l'état de droit.

Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), entre autres, travaille en étroite collaboration avec des gouvernements sur toute une variété de questions, par exemple l'accès à la justice, la lutte contre la corruption ou la réforme du secteur de la sécurité.

La présence de nombreux acteurs sur le terrain rend peut-être plus évident que dans tout autre secteur le besoin d'une cohérence accrue des interventions onusiennes axées sur l'état de droit. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général a désigné, en 2012, le PNUD et le Département des Opérations de Maintien de la Paix pour diriger la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires. Ce nouveau modèle opérationnel a donné lieu à plusieurs programmes onusiens conjoints axés sur l'état de droit, par exemple en Somalie, en République centrafricaine ou, récemment, au Mali. Ces programmes conjoints constituent de parfaits exemples de la manière dont les Nations Unies peuvent éliminer les cloisonnements institutionnels sans créer davantage de bureaucratie.

La Suisse soutient le programme mondial du PNUD visant à renforcer l'état de droit et les droits de l'homme pour instaurer une paix durable et favoriser le développement, ainsi que de nombreux programmes pays du PNUD. Il nous tient à cœur de continuer à encourager les Nations Unies à se livrer à des analyses, à une planification et à des opérations conjointes dans ce domaine crucial.

Deuxièmement, la Suisse se félicite que le rapport du Secrétaire général aborde la justice transitionnelle de manière inclusive, en soulignant l'approche holistique qui englobe les quatre piliers que sont le droit à la vérité, le droit à la justice, le droit à la réparation et les garanties de non-répétition. Nous saluons également l'application de ces principes par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans ses nombreuses activités, que ce soit en renforçant les capacités nationales d'enquête et de poursuite, en contribuant à l'élaboration de stratégies de justice transitionnelle ou encore en donnant des conseils sur les mécanismes de traitement du passé.

En permettant de se confronter de manière constructive aux atrocités passées, la justice transitionnelle contribue à prévenir efficacement la répétition de tels actes. C'est pour cette raison que la Suisse, avec d'autres pays, a proposé lors de la session du Conseil des droits de l'homme qui vient de s'achever une nouvelle résolution sur la justice transitionnelle, demandant notamment un rapport sur les liens entre les droits de l'homme, la justice transitionnelle et la prévention des atrocités criminelles. De manière générale, nous encourageons à développer les liens entre le traitement du passé et la prévention des atrocités, et appelons à cet effet le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition et le Conseiller spécial pour la prévention du génocide à accroître leur collaboration.

Troisièmement, la Suisse aimerait également mettre en évidence l'importance de permettre une égalité d'accès à la justice pour tous, y compris les plus vulnérables, comme les victimes

des violences sexuelles. Par exemple, dans l'est de la République Démocratique du Congo, il ressort d'informations émanant de l'ONU et d'autres acteurs ainsi que d'inculpations prononcées par la CPI, que les violences sexuelles liées aux conflits, commises par toutes les parties, restent fréquentes. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général, il faut des mesures adaptées pour lutter efficacement contre les crimes à caractère sexuel ou sexiste. A cet effet, la Suisse aide l'ONG internationale Women's Initiatives for Gender Justice (*Initiatives féminines pour une justice respectueuse de l'égalité des sexes*) et ses partenaires locaux à fournir une représentation juridique aux survivants de telles violences dans le cadre de tribunaux mobiles locaux. Elle leur apporte également un soutien s'agissant de recueillir des données sur des actes de violence sexuelle ou sexiste pour soutenir la poursuite de ces crimes au niveau national et international. L'objectif est également de permettre aux victimes de ces crimes d'avoir accès, dans les régions reculées, à un soutien psychosocial et à une assistance médicale, notamment chirurgicale pour les lésions consécutives à un viol.

Monsieur le Président,

La complexité du sujet et le nombre d'acteurs impliqués demandent une coordination importante, nous encourageons le Secrétaire général à poursuivre ses efforts dans ce sens et nous soulignons l'importance de continuer à accorder une grande priorité à l'état de droit en tant que pierre angulaire de la légitimité et de la durabilité dans tous les aspects du travail de l'ONU.

Je vous remercie de votre attention.

Unofficial translation

Mr Chairman,

Switzerland would like to thank the Secretary-General for his report on strengthening the coordination in United Nations' action in the field of the rule of law.

First of all, we would like to recall that it is essential that the rule of law be integrated in all aspects of the United Nations' work. We hope that the new Secretary-General will ensure that this issue continues to be given the priority currently accorded it. We also wish to thank the Rule of Law Unit for its work, notably for the briefings it has organised during the course of the year.

Three elements of the report seem important to us:

First, as the 2030 Agenda clearly states, there can be no sustainable development without peace and no peace without sustainable development. This has found its most concrete

expression in Sustainable Development Goal 16 on peaceful societies, justice, and accountable institutions. Both, the issue of access to justice and the rule of law in broad terms are indispensable for peace and development.

The United Nations has significant expertise and a large footprint in the field when it comes to the rule of law. The United Nations Development Programme (UNDP), amongst others, works closely with governments on a wide array of issues, for example, access to justice, anti-corruption, and security sector reform. With the many actors present in the field, the need for more coherence in the UN rule of law interventions is arguably more visible than in any other sector. This is why in 2012, the Secretary General appointed UNDP and DPKO as the Global Focal Point for Police, Justice and Corrections. This new business model led to several joint UN rule of law Programmes, for example in Somalia, in the Central African Republic, and recently in Mali. These joint programmes are excellent examples of how the UN can break down institutional silos without creating more bureaucracy.

Switzerland supports UNDP's "Global Programme to Strengthen the Rule of Law and Human Rights for Sustaining Peace and Fostering Development" and many UNDP country programmes. We would like to continue to encourage the UN to engage in joint analysis, joint planning and joint operations in this crucial area.

Second, Switzerland is pleased to note that the Secretary-General's report addresses the issue of transitional justice in an inclusive way, underlining a holistic approach that incorporates the four pillars of the right to truth, the right to justice, the right to reparation and the guarantees of non-recurrence. We also welcome the application of these principles by the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights in its numerous activities, including in strengthening national investigation and prosecution capacities, in contributing to the development of strategies on transitional justice and in providing advice on mechanisms for dealing with the past.

By enabling a constructive approach to addressing past atrocities, transitional justice makes an effective contribution to preventing the recurrence of such acts. This is why Switzerland, together with other countries proposed, during the last session of the Human Rights Council, a new substantive resolution on transitional justice, calling in particular for a report on the connections between human rights, transitional justice and the prevention of criminal atrocities. Generally speaking, we encourage the development of links between dealing with the past and the prevention of atrocities, and we encourage the Special Rapporteur on the promotion of truth, justice, reparation and guarantees of non-recurrence and the Special Adviser on the Prevention of Genocide to work together more closely.

Finally, Switzerland would also like to highlight the importance of enabling equal access to justice for all, including for the most vulnerable, such as victims of conflict-related sexual violence. For example, in Eastern Democratic Republic of Congo reports by the UN and other actors, as well as ICC indictments, indicate the ongoing high prevalence of conflict-related sexual violence committed by all parties to the conflict. As the report of the Secretary General emphasises, well-adapted measures are needed to combat gender-based crimes

effectively. To this end, Switzerland has been supporting the international NGO Women's Initiatives for Gender Justice and their local partners in providing legal representation for survivors in local mobile courts. It documents sexual and gender based violence crimes for the purpose of supporting national and international prosecutions of such crimes as well as access to psycho-social support and medical assistance for victims of conflict-related sexual and gender based crimes in remote areas, including surgeries for rape-related injuries.

Mr Chairman,

The complexity of the subject and the number of actors involved require considerable coordination, we urge the Secretary General to pursue his work in this direction and we underline the importance of continuing to give high priority to the rule of law as cornerstone of the legitimacy and sustainability of all areas of work of the UN.

Thank you for your attention.
